



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Dimitri-Stéphanie HENROTTE-LOISE demeurant Le Bois Planté 19 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Le Bois Planté, 19 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section E n°594T8

Le projet consiste en la extension et transformation d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes (2) : -Hauteur sous corniche de minimum 3 m pour les volumes secondaires (GCU 3.4.1.4. Volumetrie) ;

-Matériau : proportion de matière vitrée en annexe arrière (>40%) (GCU 3.1.1.8. Matériaux); –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/03/2026 au 14/04/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 16/03/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.